
Rapport sur la Situation de l'Enseignement primaire au 31 décembre 1912.

Numéro d'inventaire : 2009.02727

Auteur(s) : Octave Harter

Type de document : livre

Date de création : 1913

Description : Couverture muette papier fort jaune, détachée (il s'agit d'un rajout postérieur).

Mesures : hauteur : 226 mm ; largeur : 162 mm

Notes : Département de l'Ain.

Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Ain

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 29

Commentaire pagination : De 663 à 691

Lieux : Ain

— 663 —



RAPPORT

SUR LA

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

au 31 décembre 1912

*L'Inspecteur d'Académie,
à Monsieur le Préfet de l'Ain.*

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation de l'enseignement primaire dans le département de l'Ain, au 31 décembre 1912.

I. — Statistique générale des écoles

Le département comptait, au 31 décembre 1912, 1.014 écoles (même chiffre qu'au 31 décembre 1911), dont 895 écoles publiques et 119 écoles privées, toutes laïques.

Ecoles publiques. — Au cours de l'année 1912, le nombre des écoles publiques est resté le même : l'école mixte créée à Oussiat (Pont-d'Ain) s'est ouverte en octobre ; par contre, l'école de filles de Niévroz a été supprimée, par arrêté du 24 juin 1912, et l'école de garçons de cette commune transformée en école mixte.

respondant à un léger accroissement de la population des écoles privées. Cette constatation pouvait faire naître quelques inquiétudes, que la situation actuelle dissipe.

III. — Nombre d'instituteurs et d'institutrices

Enseignement public. — Au 31 décembre 1912, le personnel de l'enseignement public (écoles primaires élémentaires et maternelles) comprenait 1 455 maîtres (662 instituteurs et 793 institutrices), soit 1 de plus que l'année précédente.

Le nombre des institutrices continue à augmenter (11 de plus) et celui des instituteurs à diminuer (10 de moins) par suite de l'insuffisance de recrutement du personnel masculin. Nous sommes obligés non seulement de remplacer les instituteurs par des institutrices dans toutes les écoles mixtes où cette disposition légale est applicable, mais encore de nommer des institutrices, même non apparentées au directeur, comme adjointes dans beaucoup d'écoles de garçons.

Les créations d'emplois survenues au cours de l'année 1912 sont les suivantes : un emploi d'adjoint à Bourg (école du faubourg du Jura) et une classe enfantine annexée à l'école de filles d'Ordonnaz. Deux autres créations ont été faites depuis le 1^{er} janvier 1913 : un 7^e emploi d'adjointe à l'école de filles de Bellegarde et une classe enfantine à St-Jean-sur-Reyssouze. Cette dernière s'ouvrira quand le projet d'agrandissement des locaux actuellement en instance sera exécuté.

Par contre, ont été supprimés, en 1912, les classes enfantines annexées à l'école mixte de Prémeyzel et à l'école de garçons de Pont-d'Ain et, depuis le 1^{er} janvier dernier, un emploi d'adjoint à Poncin.

— 667 —

De nombreuses créations ont en outre été décidées par le Conseil départemental, sous réserve de l'approbation ministérielle, où sont devenues nécessaires : emplois d'adjoints à Jujurieux, Gex, Villars, Argis ; emplois d'adjointes à Beaupont, Viriat, Bourg (école de filles du faubourg de Lyon), Châtillon-sur-Chalaronne, Jujurieux, Pont-d'Ain ; et surtout des classes enfantines (à Lavours, Montracol, Marboz (Grands Cours), Jasseron, Confrançon, Jujurieux, Cormaranche, Bourg-St-Christophe, Arlod, Marsonnas, Chaneins, Villard-Divonne, Montcét, Argis).

Aucune suppression d'emploi n'est proposée pour le moment. Mais une au moins serait possible, celle de la classe enfantine d'Evosges.

Enseignement privé. — Bien que le nombre des écoles privées soit resté le même et que leur population demeure stationnaire, le nombre des maîtres et maîtresses qui enseignent dans ces écoles s'est encore légèrement accru. Nous en trouvons 285 (68 instituteurs et 217 institutrices), soit 12 de plus que l'année précédente.

IV. — Situation matérielle des écoles publiques

Beaucoup d'immeubles scolaires sont de construction récente et bien adaptés à leur destination. Les vieilles maisons d'écoles sont peu à peu abandonnées. La plupart des municipalités comprennent la nécessité d'aménager pour l'enfance des édifices spacieux et d'élégant aspect, pour les maîtres des logements qui répondent à tous leurs besoins et de munir les salles de classe d'un mobilier bien approprié à son usage.

Le progrès, sous ce rapport, est réel et nous nous es-

